



VILLE
DE
CRIEL SUR MER

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

PLAN LOCAL D'URBANISME

n°6b

PLAN DE DELIMITATION DE ZONES
PARTIE EST

Echelle 1/5000ème

REVISION DU P.L.U.

Elaboration du P.O.S.
approuvé le 24 janvier 1980

1ère modification du P.O.S.
approuvée le 22 mai 1987

1 ère révision du P.O.S.
approuvée le 27 septembre 2001

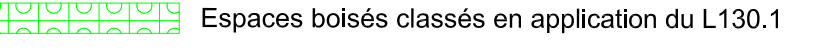
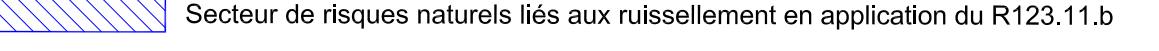
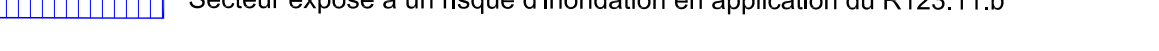
PRESCRITE LE
14 FEVRIER 2002

ARRETEE LE
2 JUILLET 2007

APPROUVEE LE
28 FEVRIER 2008

document établi par ATTICA, Urbanisme et Paysage
67 av.C. Flaubert 78000 ROUEN cedex - tél. 02 35 73 50 50 - fax 02 35 57 43 57 - Email attica@attica-urbanisme.fr



- limite communale
- limite de zone - limite de secteur
-  Espaces boisés classés en application du L130.1
-  Alignements boisés classés en application du L130.1
-  Haies à protéger ou à créer en application du L130.1 et R123.11.h
-  Fossés à protéger en application du R123.11.b et R123.11.h
-  Espaces publics et/ou paysagés à protéger ou à mettre en valeur en application du R123.11.h
-  Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts en application du R123.11.d
-  Immeuble à protéger ou à mettre en valeur en application des articles R123.11.h et L123.1.7
-  Immeubles d'architecture bâtie d'exception (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
-  Immeubles d'architecture bâtie remarquable (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
-  Quartier bâti de Mésnil-Val (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
-  Les bâtiments agricoles qui, en raison de leur valeur architecturale ou patrimoniale, peuvent faire l'objet d'un changement de destination en application du R123-7
-  Mares à protéger en application du R123.11.h
-  Secteur d'expansion des crues à maintenir ou à créer en application du R123.11.b
-  Secteur de risques naturels liés aux ruissellements en application du R123.11.b
-  Secteur exposé à un risque d'inondation en application du R123.11.b
-  Secteurs de risques majeurs liés aux éboulements de falaise en application du R123.11.b
-  Secteurs de risques mineurs liés aux éboulements de falaise en application du R123.11.b
-  Secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines en application du R123.11.b
-  Secteurs de protection contre les nuisances, résultant de l'existence d'une pollution industrielle liée à l'ancienne décharge en application du R123.11.b

UC : zone Urbaine Centrale

UR : zone Urbaine Résidentielle

 URa : secteur Urbain Résidentiel avec possibilité d'Assainissement individuel

UE : zone Urbaine d'activités Economique

AU : zone A Urbaniser à long terme

AUR : zone A Urbaniser Résidentielle

 AURp : secteur A Urbaniser Résidentiel Paysagé

 AURd : secteur A Urbaniser Résidentiel Diffus

 AURe : secteur A Urbaniser Résidentiel pour Equipement

AUE : zone A Urbaniser à vocation Economique

N : zone Naturelle et forestière

 Nl : secteur Naturel lié à la loi Littoral (article L.146-6)

 Nc : secteur Naturel avec Camping

 Nd : secteur Naturel avec Déchetterie

 Ne : secteur Naturel avec bâtis Existants

 Nh : secteur Naturel de Hameau

 Nhl : secteur Naturel avec habitat léger de Loisirs

 Np : secteur Naturel avec Parking

 Nm : secteur Naturel Maritime

A : zone Agricole

 Al : secteur Agricole lié à la loi littoral

 Ae : secteur Agricole Eolien

	EMPLACEMENTS RESERVES	BENEFICIAIRE	SURFACE
ER1	Création d'une aire de retournement et parking	Mairie	2700m²
ER2	Création d'un parking avec camping-car	Mairie	6000m²
ER3	Création d'un parking	Mairie	3300m²
ER4	Création d'une voie (larg. 10m)	Mairie	1800m²
ER5	Enfouissement de canalisation et aménagement de carrefour	Syndicat du Bassin versant de l'Yères et de la Côte	350m²
ER6	Extension du cimetière	Mairie	11300m²
ER7	Création d'un parking pour école	Mairie	2000m²
ER8	Extension station d'épuration	Syndicat d'eau d'Envermeu	7600m²
ER9	Création d'un parking	Mairie	2100m²
ER10	Aménagement d'une voie (larg. 12 m)	Mairie	500m²
ER11	Création d'un parking	Mairie	2700m²
ER12	Réalisation d'un accès voirie (larg. 11m)	Mairie	350m²
ER13	Elargissement d'un chemin existant (larg. 3m)	Mairie	375m²